



Assemblée générale

Distr. limitée
22 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Organisation des travaux

Note du Président

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour examen sont énumérées dans le document A/C.4/59/1. Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session (A/59/100)¹.
2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.
3. L'Assemblée générale a décidé que la cinquante-neuvième session serait suspendue le mardi 14 décembre 2004 au plus tard et que, entre autres, la Commission devrait achever ses travaux au plus tard le jeudi 11 novembre 2004 (voir A/59/250, par. 13 et 14).
4. En conséquence, la Commission pourrait envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates, ainsi que l'ordre d'examen des questions pourront être revus périodiquement, selon que de besoin, suivant que les documents y relatifs seront ou non disponibles. La Commission regroupera certaines questions inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et au mieux les services de conférence qui lui ont été alloués. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services de conférence ont alloué 27 séances à la Commission et ont invité instamment celle-ci à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait modifier les dates de l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et des horaires indiqués ci-après.



<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates de l'examen</i>
Organisation des travaux	30 septembre – matin
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 20)	4 octobre – après-midi 5 octobre – après-midi 6 octobre – après-midi 7 octobre – après-midi 8 octobre – après-midi
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 79)	
Activités, économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 80)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 81)	
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 82)	
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 74)	11 octobre – matin 12 octobre – matin 13 octobre – matin 18 octobre – après-midi
Effets des rayonnements ionisants (point 73)	14 octobre – matin 15 octobre – matin
Questions relatives à l'information (point 78) (programme 23, Information [planification des programmes (point 109)])	19 octobre – après-midi 20 octobre – après-midi 21 octobre – après-midi
Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 77)	25 octobre – matin 26 octobre – matin 27 octobre – matin
Assistance à la lutte antimines (point 22)	28 octobre – matin 29 octobre – matin
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 75)	1 ^{er} novembre – après-midi 2 novembre – après-midi 4 novembre – après-midi
Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 76)	8 novembre – matin 9 novembre – matin 10 novembre – matin 11 novembre – matin

5. En établissant ce calendrier, le Président a été guidé par les considérations suivantes :

a) La Commission voudra peut-être, conformément à la pratique établie et compte tenu de la documentation disponible, tenir un débat général sur les points 20, 79, 80, 81 et 82 et consacrer un débat à chacun des points 27, 73 à 78 et 109, étant entendu que les projets de résolution et/ou décisions seront examinés séparément;

b) Conformément à l'alinéa i) du paragraphe 4 de la section D de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, le point intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » (point 20) est renvoyé à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) chaque année pour examen;

c) Les représentants de territoires non autonomes et les pétitionnaires seront entendus aussitôt que possible lors de l'examen par la Commission des questions pertinentes;

d) Conformément à l'alinéa j) du paragraphe 4 de la section D de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, le point intitulé « Assistance à la lutte antimines » est renvoyé à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) tous les deux ans pour examen;

e) L'Assemblée a décidé, le 17 septembre 2004, de renvoyer le programme 23 (Information), relevant du point intitulé « Planification des programmes » (point 109) à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation pour examen et suite à donner, avant qu'il ne soit soumis à la Cinquième Commission pour examen dans le contexte du cadre stratégique d'ensemble pour la période 2006-2007.

6. Sous réserve que le programme de travail provisoire susmentionné convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, le Président propose de clore la liste des orateurs pour le débat général sur les points 20, 79, 80, 81 et 82 le lundi 4 octobre, à 18 heures. La Commission se prononcera, le moment venu, sur les débats généraux à consacrer au reste des questions inscrites à son ordre du jour.

7. Le Président attire l'attention sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document A/59/250.

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la cinquante-neuvième session commencent à 10 heures et 15 heures précises. Il a également été décidé que pendant les deux dernières semaines du ramadan, du 1^{er} au 11 novembre 2004, les séances plénières et les séances des grandes commissions se tiendraient de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 au plus tard (heure d'hiver de New York) (voir A/59/250, par. 16). Le Président appelle aussi l'attention sur le fait que l'Assemblée a décidé que, durant la cinquante-neuvième session, les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir A/59/250, par. 19).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée limite des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée limite sera fixée à 15 minutes.

10. Pour que les textes des déclarations faites aux séances de la Commission puissent être communiqués aux délégations, aux représentants des institutions spécialisées, aux observateurs, aux interprètes et aux rédacteurs de comptes rendus, 300 exemplaires de ces textes doivent être fournis, dont 30 au moins avant que la déclaration soit faite, afin de permettre au Secrétariat d'assurer au mieux les services requis.

11. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document A/C.4/59/INF/1.

Notes

¹ Pour la liste définitive adoptée par l'Assemblée générale, voir le document A/59/251.